



Formation adaptée au Code de la route (auto-école sociale)

Nos formations sont accessibles aux personnes présentant tout type de handicap

(Pour les personnes à mobilité réduite, orientation vers une auto-école partenaire ayant des véhicules adaptés)

Porteurs de l'action

EMCP, auto-école sociale

Prérequis

Etre orienté.e par un référent du champ de l'insertion sociale ou professionnelle.

Avoir effectué un diagnostic mobilité.

Objectifs

Il s'agit de permettre la réussite au code de la route des participants inscrits dans une démarche d'insertion et pour lesquels le fonctionnement des auto-écoles classiques n'est pas adapté, en respectant les temps d'apprentissage de chacun. L'objectif est ainsi de proposer un accompagnement spécifique pour les personnes confrontées à des difficultés d'apprentissage (problèmes de concentration, d'écoute, de compréhension, etc.) ou liées à la problématique de la non-maitrise du français.

Et de privilégier la reprise de confiance en soi pour favoriser la mobilisation ou la re-mobilisation dans un parcours d'insertion et la recherche d'emploi.

Publics ciblés

A destination d'un public adulte en parcours d'insertion ayant un projet de formation au permis de conduire.

Description de l'action

La finalité est de permettre la réussite de l'examen du code de la route, permis B.

La formation au code proposée serait la suivante :

Formation au code :

- Un stage renforcé du code de la route sur 2 semaines : 60 heures de cours de code dispensées par un Enseignant de la conduite et de la sécurité routière (ECSR) titulaire du BEPECASER ou du Titre Professionnel « Enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière »
Ou 30 heures sur 1 semaine.
- Un atelier mobilité (cf. fiche action Atelier mobilité)
- Un accès Prépacode EDISER sur internet (avec accompagnement à distance d'EMCP) dès l'inscription du participant à la formation
- Un perfectionnement par des séances de cours de code (en présentiel ou en distanciel) avec
 - Des cours de code avec ECSR *en présentiel*
 - Des ateliers de soutien thématique *en présentiel*





- Des ateliers vocabulaire spécifiques au code de la route pour les personnes les plus en difficulté au niveau de la compréhension de la langue française notamment *en présentiel*
- Des ateliers transversaux (assurance, constat, changement de roue, etc.) *en présentiel*
- Du soutien par téléphone à travers le Prépacode, en *distanciel*
- Du code en autonomie à EMCP (salle de code dédiée)
- Du code dynamique animé par un ECSR : perfectionnement en situation réelle (en condition de circulation)
- Une mise en situation d'examen + une préparation au long cours à l'examen
- Une présentation à l'examen théorique

Les plus proposés par l'association :

Un accompagnement régulier par la CEMI, en distanciel, pour faciliter l'assiduité des participants qui ont des difficultés à se déplacer dans les locaux d'EMCP pour accéder à la salle de code.

Un accueil de demandes, questions, *en présentiel ou distanciel*, sur des séances de codes réalisées à l'aide du PackWeb en autonomie pour dépasser le frein rencontrer.

La pédagogie employée par les ECSR est très ludique, basée sur des images, des mises en situation, des démonstrations en temps réel. Les ECSR prennent des exemples rencontrés par les participants dans leur quotidien pour faciliter la compréhension des notions abordées dans le code de la route (ex. de la force centrifuge, de la mobilité du corps, de la vitesse, etc.). Cela facilite l'appropriation des thèmes du code de la route, par tou.tes, quel que soit le niveau de maîtrise de la langue française.

Modalités d'évaluation

- Une évaluation individuelle à chaque étape du stage (examen blanc)
- Un suivi du nombre de connexions et de séries réalisées sur l'application Prépacode

Tarifs

Participation financière par le participant et prise en charge par le prescripteur.

Durée

La durée de la formation est variable selon les situations et les disponibilités de chaque participant. Il faut compter plusieurs mois de formation. EMCP accompagne les élèves dans la durée.

Toutefois EMCP se réserve le droit, en communication étroite avec le Référent, de fixer une durée de 9 mois pour s'assurer de la présence, de la participation et de la motivation du bénéficiaire pour travailler le code de la route. Si au bout de cette période, et cela sans explication ni justificatif, le bénéficiaire ne travaille pas son code, il sera proposé de le sortir de la formation.

Modalités d'orientation

Sur prescription d'un référent social





Contact et lieu de réalisation de l'action

Association ETRE MOBILE, C'EST PERMIS !

280 route de Saint Simon

31100 TOULOUSE

05.31.54.52.71

contact@emcp.fr

www.emcp.fr

